



Association Internationale des Anciens  
des Communautés Européennes

AIACE Section Belgique

N° 30

Juillet – Août 2005

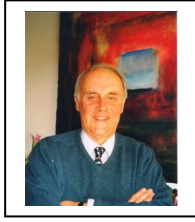




## Sommaire n° 30

### Juillet - Août 2005

❖ <b>Editorial</b>	1
❖ <b>La vie de l'AIACE</b>	
➤ <i>Nouvelles du Conseil d'administration de l'AIACE</i>	2
➤ <i>Le Comité de l'AIACE Belgique au travail</i>	3
❖ <b>Voyages et découvertes</b>	
➤ <i>Conférence audio-visuelle à propos de la croisière sur le Danube</i>	4
➤ <i>On n'en sait jamais trop, voyageurs de tous les âges, informez-vous !</i>	4
➤ <i>Le passager qui a des ennuis ... a aussi des droits</i>	5
➤ <i>Spectacle aux Beaux-Arts, les 12, 13 et 14 septembre 2005</i>	6
➤ <i>Quand les voyages organisés par l'AIACE inspirent une poétesse</i>	7
➤ <i>Programme d'activités de la section Belgique, 2<sup>e</sup> semestre 2005</i>	9
❖ <b>Bien vieillir !</b>	
➤ <i>Réapprendre les gestes quotidiens chez soi, asbl "Soins chez soi"</i>	10
➤ <i>Horizont, die deutschsprachige Gruppe Hospiz in Brüssel stellt sich vor!</i>	11
➤ <i>Vous souffrez du cancer, sachez que vous n'êtes pas seul(e) !</i>	12
❖ <b>Informations diverses</b>	
➤ <i>Accès des pensionnés aux immeubles des institutions - rapport</i>	13
➤ <i>Europe's elderly, how they are</i>	15
➤ <i>Aide sociale, appel au bénévolat</i>	15
➤ <i>Les conférences de midi</i>	15
❖ <b>On frappe à la porte !</b>	
➤ <i>Bulgaria is getting ready to join the EU in a not too distant future</i>	16
➤ <i>La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne</i>	19
❖ <b>Access by retired staff to Commission buildings</b>	25
❖ <b>Composition du Comité de la Section Belgique de l'AIACE</b>	26



# Editorial

Mieux que d'autres, les anciens connaissent les hauts et les bas de l'intégration européenne au cours des décennies passées. Plus que d'autres, ils ont conservé la foi en cette Europe réconciliée, foyer de paix et de progrès, union de peuples liés par un destin commun. En dépit de tous les obstacles mis en travers de cette construction d'un type nouveau, l'Europe a toujours fini par progresser et chacun, parmi les anciens, a pu se dire qu'il a apporté sa modeste contribution à l'édifice. La Convention sur l'avenir de l'Europe fut une création *sui generis* et, à mon sens, plus démocratique que les institutions classiques : elle accoucha d'un projet de constitution destinée à faire mieux fonctionner les institutions et à renforcer la position de l'Union sur la scène internationale. Cette entreprise, conçue par ses initiateurs comme un nouveau saut qualitatif dans le lent processus d'intégration et analysée et commentée à satiété dans de multiples colloques, a abouti à un échec retentissant qui peut nous faire douter de l'avenir.

Nous avons bien connu les crises du passé, la politique de la chaise vide, les critiques adressées aux technocrates bruxellois trop facilement rendus responsables de ce qui n'allait pas au plan national et trop rarement sinon jamais loués pour leurs efforts en faveur de l'Europe. Tout cela, nous le connaissons et cela fait partie de notre vécu. Mais ce qui guette à présent l'Europe, c'est la fatigue des Européens eux-mêmes, la tentation du repli face à la mondialisation. Alors que l'AIACE offre l'exemple convaincant d'une association dans laquelle cohabitent fraternellement des citoyens d'origines et de nationalités les plus diverses, les Européens se mettent à douter d'eux-mêmes voire à tourner le dos aux progrès réalisés grâce à des années d'efforts.

Devant cette évolution non pas vers davantage d'Europe mais vers moins d'Europe, les anciens s'interrogent, ils ont le blues. Ils se demandent si leur grand rêve des débuts n'est pas en train de se briser, victime d'apprentis sorciers inconscients et de fossoyeurs malveillants. Certes la léthargie économique et le sous-emploi alimentent l'euro-pessimisme, l'insécurité a gagné nos villes et nos campagnes et trop de citoyens sont privés de perspectives d'avenir alors que « l'Europe », pour eux, est loin et ne leur est bien expliquée ni par les médias, ni par les institutions européennes elles-mêmes. Tous les adversaires traditionnels de l'Europe, et ils sont nombreux, relèvent la tête et seraient trop heureux de tuer définitivement notre rêve. Et par quoi le remplaceraient-ils, ont-ils une solution de rechange crédible et capable d'assurer la paix et la prospérité sur notre continent ? Je crains que non. Critiques de ce qu'ils appellent la « pensée unique », ils n'ont aucun concept cohérent capable de les fédérer. Les anciens, acteurs devenus spectateurs, ne peuvent pas grand chose contre eux. Ils peuvent cependant témoigner que l'Europe est capable, si les Européens et leurs dirigeants le veulent, de surmonter une nouvelle fois cette passe difficile.

Daniel Guggenbühl  
Président



## Nouvelles du Conseil d'administration de l'AIACE

Nos lecteurs ont déjà appris par la Newsletter que Ludwig Schubert a remplacé Gerhard van den Berge comme Président international et que Peter Pooley est devenu Vice-président. Jeannine Franchomme est Secrétaire général et Marcel Cukier a été confirmé dans ses fonctions de Trésorier. Ainsi en a décidé le Conseil d'administration qui s'est tenu à Noordwijk le 10 mai dernier. Avec le président et le secrétaire général, la Section Belgique a donc deux représentants au Bureau international, ce qui nous facilitera bien des choses.

Plusieurs autres sujets évoqués par le conseil d'administration au cours de cette réunion méritent d'être retenus. Le groupe de travail qui avait examiné le sort à réserver à la **Newsletter** dans un contexte général d'austérité budgétaire avait recommandé de limiter à trois le nombre de parutions par an tout en ne modifiant pas le principe de la distribution aux actifs aussi bien qu'aux retraités. Ces conclusions ont été avalisées par le conseil. Le contrat conclu avec l'éditeur étant arrivé à expiration, le Bureau international procédera à un appel d'offres en vue d'un nouveau contrat de trois ans. Si certains semblent avoir quelques doutes quant à l'intérêt du magazine ou quant à l'opportunité de le diffuser aux actifs, la décision du conseil a néanmoins été acquise par consensus. La Section Belgique a souligné l'intérêt de la publication à la fois comme organe d'information et de liaison et comme témoin de l'identité et de l'indépendance de l'AIACE.

Pour la première fois dans nos annales, aucune section ne s'est déclarée disposée à organiser les **Assises**, c'est-à-dire notre congrès, en 2006. Or nous avons l'obligation statutaire de réunir l'assemblée générale une fois par an et le programme d'accompagnement, avec son colloque et ses activités de loisirs, est généralement apprécié des participants. Le problème est que l'ensemble est cher et donc dissuasif pour nombre d'entre nous. Ceci explique sans doute dans une large mesure la participation relativement faible des anciens à la réunion de Noordwijk.

Conscients de ce vide, nous nous sommes donc rendus à Noordwijk avec quelques formules alternatives pour le congrès de 2006 que nous avons présentées à titre préliminaire et sans prendre aucun engagement à ce stade, l'idée étant de réduire le coût de l'opération et d'être un peu moins ambitieux quant à la programmation. Les destinations que nous avons évoquées étaient d'une part Lisbonne, un endroit certes attrayant mais d'un coût encore relativement élevé, et d'autre part Vittel, où le Club Med, qui est aussi un organisateur de congrès, dispose d'une infrastructure connue de beaucoup d'entre vous : cette dernière formule, nettement moins coûteuse (nous avons des chiffres), a rencontré un écho très favorable au conseil d'administration. Comme la section Belgique s'est déclarée prête, sous toute réserve, à prendre éventuellement en charge l'organisation du congrès, nous avons été chargés de poursuivre nos investigations dans ce sens afin de permettre au conseil d'administration de prendre une décision lors de sa réunion du mois d'octobre (les 10-11). L'horizon pourrait ainsi se dégager. À noter l'idée avancée par une section consistant à tenir chaque année l'assemblée générale à Bruxelles ou à Luxembourg et à ne réunir les assises proprement dites que tous les deux ans. Cette idée a fait long feu, car ce sont les sections Belgique et Luxembourg qui auraient à supporter le fardeau principal du dispositif.

Enfin le conseil d'administration a eu un échange de vues sur la présence de **l'AIACE sur la toile**. Le site aiace.com, créé en son temps par l'éditeur de la Newsletter, ne manque pas d'attrait mais il est essentiellement le prolongement du magazine et ne contient pas toutes les informations que les anciens pourraient en attendre. D'autre part l'AIACE est actuellement absente de l'Intracomm, ce que les habitués de l'intranet de la Commission ont du mal à comprendre, même si le nombre d'anciens qui consultent ce site, auquel ils ont pourtant accès, est encore assez faible. Le conseil d'administration pour sa part a estimé que cette lacune devrait être comblée. Question à suivre.

Daniel Guggenbühl

NB : Pourquoi ne pas nous faire part, dans le *Coin des lecteurs*, de votre sentiment au sujet de Vittel ?



## **Le Comité de l'AIACE Belgique au travail**

1 - Depuis sa réunion constitutive du 21 mars où des décisions ont été prises concernant sa composition et les responsables de ses activités, le Comité s'est réuni à deux reprises, les 21 avril et 26 mai.

Le vice-président Domenico Lenarduzzi s'étant retiré du Comité, Margarethe Braune a été désignée pour le remplacer et Giangaleazzo Cairoli est devenu membre suppléant.

2 - Préoccupé par la baisse de la participation des membres de l'Aiace aux Assises et la faible représentativité de l'Assemblée Générale qui en découle, le Comité souhaite renouveler la formule. Son Président D. Guggenbuhl va soumettre au prochain Conseil d'Administration un projet d'organisation des prochaines Assises (ou Congrès?) à Vittel, au club Med en France. Le Comité de Belgique est disposé à fournir le gros travail que représente l'organisation de cet événement, ce qui pourrait vivement séduire les autres comités.

3 - Dans le domaine de la communication le Comité a fait le point de la situation de l'Ecrin, son bulletin de liaison. Il est désormais sous la responsabilité de Jean-Bernard Quicheron assisté d'un Groupe de rédaction constitué de D. Guggenbuhl, P. Loir, Y. Demory, R. Pasqualino. Sa nouvelle présentation a été approuvée. L'ambition de l'Ecrin est d'être considéré comme un lien vivant entre les anciens et pour cela les contributions de chacun sont les bienvenues.

Pour que les pensionnés et futurs pensionnés soient bien informés sur l'AIACE, il a été décidé qu'un dépliant attrayant, reprenant ses activités, sera élaboré en reprenant les éléments du document destiné aux nouveaux retraités. Dans le même ordre d'idées, M. Braune a pris les contacts nécessaires pour que les éléments d'information concernant l'AIACE Belgique soient restaurés au plus vite sur le site IntraComm.

4 - Le précédent Comité avait lancé une enquête auprès des pensionnés de plus de 75 ans pour connaître leurs besoins. Cette enquête avait touché environ 65% des foyers de la région bruxelloise. Si elle a démontré que dans l'ensemble nos plus de 75 ans ont l'air de maîtriser leur situation de vieillesse et qu'ils n'ont pas de demandes spéciales vis-à-vis des Institutions, le Comité a néanmoins demandé à P. Loir, responsable de l'aide sociale, de compléter l'enquête dans la douzaine de communes de la région bruxelloise où elle n'a pas encore été menée pour que des conclusions finales soient tirées.

J. Franchomme qui anime le groupe sur le projet de maison de repos a organisé une rencontre avec les architectes de l'Atelier Urbain pour faire le point sur le projet Glacière Boulevard du Triomphe à Bruxelles et sur un autre projet à Rixensart-Wavre.

5 - Dans le domaine des activités culturelles et des loisirs, qui sont sous la responsabilité de Thérèse Detiffé, le Comité se réjouit que toutes les activités engagées depuis le début de l'année affichent complet. On ne dira jamais assez que l'organisation des voyages, excursions et visites suscite un gros travail pour les bénévoles qui viennent tous les jours à la permanence et que, sans leur compétence et leur dévouement, les centaines de demandes d'inscription (ou d'annulations) ne pourraient pas être gérées. Là aussi, les volontaires sont les bienvenus car le travail ne s'arrête jamais. Le présent Ecrin donne la liste des nouvelles activités d'ici à la fin de l'année.

Philippe Loir



## ❖ Voyages et découvertes

### Conférence audio-visuelle sur le Danube

Dans le cadre des croisières organisées par notre section et qui se dérouleront sur le Danube, l'une en juillet, l'autre en septembre/octobre 2005, les participants à ce voyage ont été invités le vendredi 22 avril à une conférence audio-visuelle présentée par Monsieur Jean Claude Herman passionné par ce fleuve et les contrées qu'il traverse. Par le déroulement de ses prises de vues magnifiques et ses commentaires, il nous a donné un avant-goût des plaisirs visuels que nous éprouverons sans doute en allant à la rencontre de ces pays peu familiers à bon nombre d'entre nous.

La présence dans la salle de représentants de CroisiEurope, compagnie propriétaire du bateau sur lequel nous naviguerons, a permis de répondre clairement à certaines questions.

Un verre de bienvenue, offert par CroisiEurope, a rassemblé les participants auxquels nous avons remis un badge à leur nom facilitant pour certains une première rencontre.

Cette réunion fut aussi l'occasion pour les 250 participants d'avoir un premier contact des plus chaleureux avec notre nouveau Président Monsieur Daniel Guggenbühl, qui avait tenu à se joindre à nous.

Thérèse Detiffe

---

**On n'en sait jamais trop ! Voyageurs de tous les âges, informez-vous !**

**IP/05/574, Bruxelles, le 19 mai 2005**

### Application des droits des passagers aériens

Les services de la Direction Générale Transports et Energie de la Commission Européenne ont réuni aujourd'hui les organismes nationaux de contrôle chargés de veiller au respect des nouveaux droits des passagers aériens. À l'exception de l'Irlande et du Luxembourg, qui n'ont pas nommé ces organismes, tous les Etats membres ont répondu à l'appel de la Commission. La réunion avait pour but d'examiner les problèmes auxquels les organismes de contrôle sont confrontés dans leurs nouvelles tâches, notamment le manque de ressources allouées par les Etats. La Commission a rappelé que le règlement européen créait des obligations pour tous les Etats membres qui devaient veiller à une application stricte du texte.

Le nouveau règlement d'application depuis le 17 février dernier<sup>1</sup> (**IP/05/181**) offre aux passagers aériens une protection renforcée en cas de refus d'embarquement, d'annulation de vol ou de retard important. Afin d'éviter le recours à des procédures judiciaires longues et coûteuses, il assigne désormais le traitement des plaintes à des organismes nationaux de contrôle, désignés par les Etats membres. Ces organismes doivent veiller au bon respect du règlement et, en cas d'infraction, imposer des sanctions aux compagnies aériennes<sup>2</sup>.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement, la Commission a reçu dix fois plus de plaintes adressées par les passagers qu'auparavant. Lors du traitement de ces correspondances, la

---

<sup>1</sup> Règlement (CE) No 261/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, et abrogeant le règlement (CEE) no 295/91

<sup>2</sup> article 16.



Commission a pu constater que les nouveaux organismes n'étaient souvent pas en mesure de gérer efficacement ces plaintes et que différentes approches prévalaient selon les pays.

La Commission a demandé que lui soit envoyée une information précise et détaillée sur les ressources que les organismes de contrôle ont reçues des Etats et sur le nombre de plaintes reçues et traitées en substance depuis le 17 février 2005.

La Commission examinera avec soin ces informations en se réservant le droit de lancer des procédures d'infraction s'il s'avère que les Etats membres n'accordent pas la priorité voulue à la protection des droits des passagers aériens et n'appliquent pas le règlement européen.

---

## Le passager qui a des ennuis ... a aussi des droits

**S**i vous avez eu la patience de lire l'Information à la Presse (IP) ci-dessus, vous avez remarqué que la Commission s'est emparée du problème. Très bien, mais face aux cas concrets, qu'allez-vous faire ou qu'est-il conseillé de faire ?

Quels sont les cas de figure qui peuvent se présenter à vous à l'aéroport ?

- Vous apprenez subitement que votre vol est annulé. Pas simple de faire face lorsque l'on est à l'étranger si vous devez racheter un nouveau billet !
- L'on vous signale au comptoir d'enregistrement qu'il n'y a pas place pour vous, car votre vol a fait l'objet d'une "surréservation" (overbooking pour nos amis anglais)
- Simple (si l'on peut dire) retard qui compromet votre correspondance, donc met en péril la suite de votre voyage.

Depuis le 17 février 2005 un règlement européen<sup>3</sup> est d'application qui permet une meilleure indemnisation du passager resté sur le tarmac.

*Attention au champ d'application !*

Sont concernés tous les passagers au départ d'un aéroport situé sur le territoire d'un Etat membre et même ceux qui partent d'un aéroport étranger mais à destination d'un aéroport situé dans un Etat membre de l'Union.

Le règlement envisage, avec à la clef des sanctions pour les compagnies aériennes,

- le *retard* – selon la durée du retard, vous aurez droit à une boisson et si le retard excède 5 heures, le remboursement de votre ticket et de votre vol gratuit pour retourner jusqu'à votre point de départ
- l'*annulation* – si l'annulation entraîne un retard de plus de 5 heures, la compagnie aérienne devra vous donner le choix entre le remboursement de votre billet ou un acheminement vers votre destination. Des indemnités vous seront dues sauf si la compagnie arrive à prouver que l'annulation du vol est due à des circonstances extraordinaires ou si elle en a informé le passager au moins deux semaines à l'avance, voire plus tard si un vol alternatif (dans certaines conditions) est possible
- la *surréservation*, c'est-à-dire quand il y a trop de passagers pour le nombre de sièges disponibles. Soit vous êtes volontaire pour prendre un autre vol: vous pouvez bénéficier d'un vol gratuit ou revenir en première classe. Soit vous n'êtes pas volontaire et vous ne pouvez monter dans l'avion prévu, vous bénéficiez alors des mêmes indemnités que celles prévues en cas d'annulation.

Dans chaque Etat membre, une autorité est désormais chargée de vérifier l'application de ce règlement et de traiter les plaintes des passagers confrontés à de telles situations. *En Belgique, cette tâche incombe au Service fédéral mobilité et transport, direction générale du transport aérien. La première chose à faire est d'essayer d'obtenir satisfaction auprès de sa compagnie aérienne. Si le voyageur n'est pas satisfait, il peut s'adresser au service cité.*

---

<sup>3</sup> Règlement (CE) No 261/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 établissant des règles communes en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers en cas de refus d'embarquement et d'annulation ou de retard important d'un vol, et abrogeant le règlement (CEE) no 295/91



<b>Tableau récapitulatif, Nouveaux droits des passagers</b>	
▪ <b>Dédommagement pour les passagers</b>	
Règles s'appliquant au départ des aéroports de l'UE ou vers n'importe quel aéroport si le vol est effectué par une compagnie européenne	
▪ <b>Surréservation ou annulation d'un vol</b>	
<i>Indemnités</i>	
✓ Vols de moins de 1.500 km	€ 250
✓ 1.500 à 3.500 km dans l'Union européenne	€ 400
✓ Plus de 3.500 km hors de l'UE	€ 600
<i>Remboursement et prise en charge</i>	
✓ <u>Remboursement du ticket</u> et vol gratuit de retour vers l'aéroport de départ <b>ou</b> vol avec route différente vers la destination finale	
✓ <u>Prise en charge</u> des repas, des boissons, des frais de téléphone et des frais d'hôtel si nécessaire	
▪ <b>Longs retards</b>	
<u>Prise en charge</u> des repas, des boissons, des frais de téléphone et des frais d'hôtel si nécessaire	
✓ Vols de moins de 1.500 km	retard de 2 h ou plus
✓ Vols de plus de 1.500 km dans l'UE ou autres vols de 1.500 à 3.500 km	retard de 3 h ou plus
✓ Vols hors de l'UE de plus de 3.500 km	retard de 4 h ou plus
✓ Vols retardés de plus de cinq heures	Remboursement du ticket et vol de retour gratuit vers l'aéroport de départ

Source : La libre entreprise du 28 mai 2005. Infographie Reuters – source Commission européenne. Texte adapté par J.-B. Quicheron

**Emilia Galotti**  
**G. E. Lessing**

Inszenierung: Ilse Hallwas

Montag, den 12. September 2005, um 20 Uhr 30  
Dienstag, den 13. September 2005, um 20 Uhr 30  
Mittwoch, den 14. September 2005, um 20 Uhr 30

Palais des Beaux Arts, Brüssel, Studiosaal

Reservierung: Tel. 02/ 507 82 00 und Abendkasse  
DEUTSCHE THEATER – WERKSTATT BRÜSSEL





## Val de Loire, que n'écrirait-on en ton nom ?

... Heureux qui comme AIACE a fait un beau voyage ...

Angers, Nantes, Le Mans – du 17 au 20 mai 2005

Le voyage commence vraiment au sortir de la gare de St Pierre des Corps, près de Tours, où notre chauffeur Nicolas, arborant le jaune canari du club de foot nantais, nous attend. Est-on bien sûr que tout le monde est là ? Oui, nous pouvons rouler tranquillement vers **Angers**, notre première étape. Le Pub St Aubin nous permet de reprendre des forces pour la visite de l'impressionnante forteresse qu'est le château, le vieux quartier, la cathédrale St Maurice. Mais le clou est la tapisserie (tenture) de l'Apocalypse, merveille médiévale qui, bien plus tard, a inspiré Jean Lurçat pour son Chant du Monde. Le trajet vers Nantes nous permet déjà de découvrir la douceur des paysages et d'avoir un premier aperçu de la ville.

"*Chantons sous la pluie*" en arrivant à **Nantes**, heureux de trouver gîte et couvert. L'AIACE ne peut se permettre de loger n'importe où, et c'est dans l'ancien hôtel de l'Ecuyer de Graslin, promoteur de l'Opéra et de nombreuses constructions au XVIIIe s. que nous nous installons. Bon appétit et bonne nuit, c'est nécessaire.

"*C'était Anne de Bretagne, Duchesse en sabots ...*" qui est omniprésente dans sa bonne vieille capitale, et nous saluons sa statue au passage, tout en suivant les explications de Stephan sur les ducs, les rois, le rattachement de la Bretagne à la France, sur fond d'hermine, de lévriers, et de porcs-épics (nous donnons dans l'héraldisme).

"*Quand on s'promène au bord de l'eau ...*" dès 9h ½ pour visiter Nantes, il ne s'agit pas de traîner, car il y a beaucoup à voir : la ville ancienne, le château des Ducs de Bretagne (en restauration), la cathédrale St Pierre, la ville des marchands enrichis dans le commerce du « bois d'ébène » et des épices au XVIIIe s. Sur le cours Cambronne, statue du maréchal de ce nom et vue sur une des très rares statues de Louis XVI. N'oublions pas l'ancienne fabrique des Petits Beurre LU et sa drôle de tour lanterne<sup>4</sup>, non plus que le curieux passage Pommeraye, galerie couverte à la décoration délirante. La Loire a été bien souvent malmenée, déviée, enterrée, l'île Feydau est devenue terre à part entière, sillonnée de trams et engins motorisés divers. Impossible de déjeuner ailleurs que dans un restaurant classé pour sa décoration, « la Cigale ».

"*Sur les bords de la Loi-a-re ...*" ou des cours d'eau qui ne manquent pas. Il y a de quoi se noyer entre la Loire, le Loir, la Maine, le Maine, l'Erdre, et j'en passe. Mais en attendant, l'après-midi nous offre d'autres promenades.

"*Vive le petit vin doux ...*", le Muscadet dont nous suivons toute la vie, du cep au verre de dégustation, à l'exploitation du **Coing Saint-Fiacre** (*rien à voir avec le fruit, il s'agit d'un « coin »*). Les 35h à la période des vendanges ...c'est 60h, qu'on se le dise ! Nous avons encore les idées claires pour admirer le château de **Clisson**, forteresse médiévale et **La Garenne Lemot**, une extraordinaire réalisation de l'époque romantique, par deux frères et leurs amis, amoureux de la région, de l'architecture italienne (on croirait voir Ste Françoise Romaine), des villas romaines, de l'antiquité mais aussi patrons de fabriques, le tout dans un parc merveilleux.

Il nous reste heureusement le temps d'admirer l'**Abbatiale St Philibert de Grand Lieu**, vénérable monument romain-roman IX-Xe s. de pierre et de briques, en cours de restauration, avec son jardin.

---

<sup>4</sup> La **vraie** dégustation des Petits Beurre : croquer d'abord les oreilles d'angle, puis grignoter le pourtour dentelé avant de passer au reste.



Merci à l'accueil d'avoir accepté de fermer un peu plus tard que prévu. Le lac et ses oiseaux, ce sera pour un autre voyage.

"... le vent soufflait, le coq (gaulois?) chanta ..." en nous voyant arriver dans le **Parc régional de Brière**, à Kerhinet, où nous avons pu admirer maisons aux toits de chaume, le four banal, et autres anciennetés campagnardes. Malheureusement, toutes ces maisons étaient fermées. Des vrais coqs, en chair et en plumes, on n'en rencontre plus beaucoup !

"*Chantons (encore) sous la pluie*" dans le car qui nous fait faire le tour des remparts de **Guérande**. La petite ville est bien jolie et préparait une fête. Mais Guérande, ce sont aussi les **marais salants** que nous pouvons bien voir. Nous savons tout maintenant sur les marais, les sauniers et paludiers, les œillets, étiers et autres termes techniques. Au passage d'une statue, pensons aux femmes qui portaient le sel (les portereses).

**Au Croisic**, nous déjeunons au « Bretagne », pour certains sous l'œil d'horribles breton(ne)s en coiffe peint(e)s sur le mur. Mais la station est vraiment sympathique. Et s'il y avait du soleil ...

"*Maman, les p'tits bateaux*" ... qu'on fabrique à **Saint-Nazaire** ont peut-être des jambes, mais c'est nous qui en avons besoin pour parcourir les kilomètres **du chantier naval**. Là encore, nous sommes devenus imbattables sur la fabrication des paquebots de luxe et des méthaniers, les plates-formes plus ou moins profondes, les tins de support, les cabines « clef en main » qu'on installe par packs de 10, etc. Et sachez que le grutier qui est responsable du portique monte dans sa cabine le matin et n'en redescend que le soir (confort nécessaire assuré). Ce poste nécessite un nombre impressionnant de qualités techniques, morales, sanitaires et autres. Avis.

"*S.O.S ! Les femmes et les enfants d'abord !*" Nous finissons par l'Escal Atlantique où nous pouvons rêver aux anciennes croisières avec tout le luxe et la démesure de ces palaces flottants. (*Avis aux participants à la croisière du Danube : robes endiamantées, diadèmes, fourrures de prix, bijoux et autres colifichets ne seront pas nécessaires*). Fin de la visite par un petit film et évacuation d'urgence, gilets et canot de sauvetage : « pas de panique, il y aura de la place pour tout le monde ». On se remet des émotions à la boutique !

On a chanté le pont d'Avignon, le pont du Nord et les ponts de Paris, mais celui de Nantes est une merveille technique, avec sa longue ligne qui serpente et ses haubans qui le maintiennent dans le ciel.

"*au-delà des rillettes et des 24 heures ..*" nous voilà repartis, avec nos valises cette fois, pour visiter la vieille ville **du Mans** (la cité Plantagenêt). Ca monte, les pavés sont lourds sous les pieds, mais la vue de St Julien et de ses arcs-boutants « en Y » vaut la peine ! L'intérieur aussi, bien sûr. Les vieilles maisons à pans de bois, les petites rues : « vaut le détour ». Et comme il faut profiter des bonnes choses, ce vieux quartier recèle en outre de bons petits restaurants où chacun peut se régaler selon son goût.

Une petite marche pour retrouver la promenade en bord de la Sarthe et le car avant de rejoindre la gare et ses TGV.

"**Nous avons fait un beau voyage ...**  
**Nous arrêtant à tous les pas ...**"

grâce à Stephan qui peut détailler chaque pierre, sa chronologie, sa parenté royale ou autre,  
grâce à Thérèse si bonne organisatrice et à ceux qui l'aident,  
grâce à nous tous qui avons participé dans la bonne humeur et le plaisir de se retrouver.

**et l'on dit que ce n'est pas fini ...!"**

Monique Saxel



## Programme d'activités de la section Belgique, 2<sup>e</sup> semestre 2005

---

- **Dimanche 7 août 2005 : Un dimanche à la campagne** (Overijse)

10 h            Balade avec Jean-Pierre, tennis  
12 h30        Apéritif  
13 h            Grand barbecue

Prix : **35 € par personne.**

Un service de co-voiturage peut être mis en place pour les personnes éprouvant des difficultés à rejoindre Overijse.

Organisation : Thérèse Detiffe

- **Pour info** :    Les 29 août et 3 septembre 2005 : « Voyage en Ombrie »  
                         Du 29 septembre au 9 octobre 2005 : « Croisière sur le Danube »

- **Mercredi 14 septembre 2005 : Une journée à Insel Hombroich** (7h15 à 20h30)

A quelques kilomètres de Düsseldorf, visite

- d'une réserve naturelle et
- de la Fondation Langen

**PRIX** (sur base de 42 voyageurs) : **60 € par personne**

Organisation: Yvette Demory-Thyssens

- **Mardi 15 novembre 2005 :**  
ou    **Splendeurs et fastes des hôtels de ville de Bruxelles**
- **Jeudi 17 novembre 2005 :**

(En option : le jeudi 24 novembre 2005, même programme, 9h45 à 16h30)

**Prix par personne : 49,00 €**

Organisation : Thérèse Detiffe

- **Vendredi 18 novembre 2005 : conférence « Nutrition et mémoire »** à 17 heures  
suivie d'un dîner au restaurant « Van Maerlandt »  
Prix : plus ou moins 40 € par personne (*sera confirmé plus tard*)  
Organisation: Yvette Demory-Thyssens

- **Programme « Balades »**

Si vous désirez vous joindre au groupe des balades (environ 10 à 12 km) et recevoir le programme, veuillez contacter le secrétariat au 02/295.38.42 (le matin).

Yvette Demory

Thérèse Detiffe

(Responsables des activités)

---



## ❖ Bien vieillir !

### Réapprendre les gestes quotidiens, un ergothérapeute à votre secours ?

L'homme (ou la femme) en bonne santé ignore souvent son bonheur. Vous courez comme une gazelle, vous sautez comme un lapin, vous vous étonnez de votre forme. Et puis patatras! Une mauvaise chute, un petit malaise vous transforme en être dépendant des autres, votre mobilité se réduit fortement. Et c'est fou ce que la mobilité est capitale dans la vie de tous les jours !

Quel est le défi qui se présente alors à vous ?

- Réapprendre les gestes de la vie quotidienne
- Se convertir à l'utilisation d'aides techniques
- Accepter l'aménagement de son domicile.

Les ergothérapeutes peuvent intervenir dans ce cadre en vous aidant sur de multiples plans : réapprendre les gestes quotidiens devenus pénibles ou impossibles à réaliser (par exemple ouvrir une boîte de conserve, écrire, décrocher le téléphone, pendre son linge, passer de la position debout à la position assise ou couchée et vice-versa).

*L'ergothérapeute* est défini comme "le paramédical qui accompagne les personnes présentant des dysfonctionnements physiques, psychiques ou sociaux." Sa mission consistera à faire en sorte que la personne concernée puisse maintenir, acquérir ou recouvrer une autonomie optimale dans sa vie personnelle, ses occupations professionnelles ou ses loisirs en fonction de son potentiel et des contraintes de son environnement.

L'ergothérapeute agit sur plusieurs plans :

- Il explique, fait des démonstrations, fait réfléchir. Ainsi confronte-t-il le patient à ses propres ressources par rapport à son cadre réel.
- Il intervient comme expert par rapport à l'environnement et à l'entourage. Il suggère des aménagements, propose l'amélioration des conditions d'accès (interrupteurs, hauteur des armoires, disposition des meubles, etc.).
- Il a peu de prise sur l'état de santé du patient mais peut se montrer efficace quant à la durabilité de l'indépendance retrouvée, partielle ou totale.

L'asbl "soins chez soi"<sup>5</sup> est un centre de coordination de soins et de services à domicile. Elle a fait naître, il y a un an, le service gratuit de soins d'ergothérapie à domicile sur Bruxelles, en collaboration avec Télé-Secours et avec le Grape.

*Soins Chez Soi* (tél. 02 420 54 57) procure une aide adaptée à toute personne en perte d'autonomie partielle ou totale qui souhaite rester dans son environnement familial. Son aire géographique couvre les 19 communes de Bruxelles-Capitale. Elle vise donc principalement les personnes âgées mais aussi toute personne en difficulté temporaire ou en situation de post-hospitalisation. Cette autonomie repose sur un réseau non intégré de partenaires dont des prestataires de soins et des prestataires de services. Sur prescription médicale, elle offre de dresser gratuitement, en trois semaines, un bilan de la situation. Après quoi les services de l'ergothérapeute seront facturés, à raison d'environ € 30 ou € 40 la séance.

Un an après le lancement de ce projet pilote, l'asbl dresse un bilan :

- la moyenne d'âge des demandeurs est de 78,7 ans
- les demandes émanent davantage des femmes, de personnes isolées et de personnes vivant en appartement
- il s'agit souvent des séquelles d'une chute ou de problèmes gériatriques.

*Sujet proposé par Yvette Demory, traité par J.-B. Quicheron sur la base d'un article paru dans la Libre Belgique du 25 mai 2005 et du contenu du site Internet de l'asbl "Soins chez soi" référencé dans la note en bas de page.*

---

<sup>5</sup> <http://www.soinschezsoi.be/jsp/PSC2.jsp?id=63&origin=Soinschezsoi>



**Horizont, die deutschsprachige Gruppe Hospiz  
in Brüssel a.s.b.l.<sup>6</sup> stellt sich vor !**

*Sterbenden ein menschenwürdiges, selbstbestimmtes und möglichst angstfreies Leben bis zuletzt zu ermöglichen, ist die tragende Idee der Hospizbewegung. Wir möchten dazu beitragen, dass dieser Hospizgedanke hier in Belgien unter den Deutschsprachigen gelebt werden kann.*

***Unser Motto heißt : das Leben begleiten bei Krankheit, Sterben, Tod und Trauer***

*Sie erreichen uns unter: Tel. & Fax : 02 384 85 07 und Tel. & Fax : 02 779 18 19  
Avenue Val d'Or 97, 1150 Brüssel;*

*Ihre Spende bzw. den Jahresbeitrag (€ 25) können Sie auf das Postgirokonto 000 – 1713995 – 05 der asbl HORIZONT Deutschsprachige Gruppe Hospiz in Brüssel überweisen.*

**Wir sind:**

- ✓ Menschen, die sich ehrenamtlich für die Verwirklichung des Hospizgedankens einsetzen
- ✓ konfessionell nicht gebunden , unsere Dienste stehen allen Personen offen, unabhängig von Ihrem Alter, Ihrer Religion oder Ihrer Weltanschauung
- ✓ eine Gruppe von Menschen, die für diesen Dienst von Fachkräften aus psychologischen und medizinischen Berufen aus- und weiterbilden lassen
- ✓ ein gemeinnütziger Verein, unsere Arbeit finanziert sich ausschließlich durch Spenden.

**Wir bieten Ihnen an:**

- ✓ Begleitung und Unterstützung bei schwerer Krankheit – möglichst von einem frühen Zeitpunkt an
- ✓ anteilnehmende, menschliche Zuwendung in der letzten Phase des Lebens
- ✓ ein offenes Ohr für die Ängste und Sorgen der betroffenen Angehörigen
- ✓ Unterstützung, Hilfestellung und Beratung , wenn Angehörige in Deutschland erkranken
- ✓ Hilfe bei der Klärung organisatorischer Fragen (z.B. in Bezug auf die Pflegeversicherung, Krankenversicherung, Testament, u.a.)
- ✓ Informationen über eine optimale Schmerztherapie
- ✓ Begleitung in Trauer.

**Wir bitten um Unterstützung:**

- ✓ durch Ihre Mitgliedschaft
- ✓ als ehrenamtliche/r Mitarbeiter/in im ambulanten Hospizdienst oder im organisatorischen Bereich
- ✓ als Fördermitglied
- ✓ durch ein Spende.

**Wir freuen uns über jede Unterstützung!**

---

<sup>6</sup> <http://www.horizont.be/>



## "A new source of support for those faced with the “big C”

According to some sources, approximately one person in three will face cancer at some stage of his or her life; add to that the family members, friends and colleagues who will be called upon to support the person who is ill and the conclusion is clear: few people will go through life without an intimate acquaintance with some form of this illness.

The announcement that one has cancer causes a psychological tectonic shift – suddenly, and usually for the first time, you are face to face with your own mortality. Against this background of fragility, a huge number of pressing questions immediately arise. These range from those directly relating to the illness - what exactly is chemotherapy? Does it hurt? Do I have to stay in hospital? Is radiotherapy painful? -, to the personal - how will I/my partner/my nearest and dearest cope? Is there anything, physical or mental, that I can do to contribute to my cure? - to the administrative - whom do I contact in the Commission? What are my rights? What help is available to me as a retired Commission official?

We who live in Belgium have first-class medical care available, and as ex-officials we are privileged to have excellent financial cover. But those of us who have been through the illness know that extra support can be tremendously useful, perhaps to cope with the shock of the diagnosis, or while undergoing treatment. Each stage is a different challenge, and useful support can take various forms:

- ✓ It may mean listening and offering emotional support – we know how reassuring it can be to talk to someone who has been through the same experience;
- ✓ Or offering advice on how to cope in specific circumstances, for example, what to tell your children without provoking panic
- ✓ Or providing practical information on how to access help from the administration, what form to fill in for the Sickness Insurance, how to ask for direct billing, or for psychological help;
- ✓ Or translation and interpretation: providing translations of medical texts so that information is available in one’s mother tongue; providing interpretation for someone who is not fluent in French or Dutch
- ✓ Or whatever is needed...

A volunteer group of Commission officials and ex-officials, working in cooperation with DG ADMIN C (Social Welfare Policy and Actions Unit and the Medical Service) has established an Association “Cancer Support” with a website [CANCER.SUPPORT@cec.eu.int](mailto:CANCER.SUPPORT@cec.eu.int) , which explains what we do, and a help line: Brussels 02 2980741 to contact us. The help line will be manned full-time. The person who answers will put you in touch with one of our group who has had a similar experience to that you are facing.

If you are going through this difficult experience, this is to let you know that the CANCER SUPPORT network exists and would be very pleased to help you. If instead you know of any ex-official for whom this information would be useful, please pass it on. And finally, if you have had direct experience of cancer, and would like to help other officials or retirees who are faced with the same challenge, please contact us through Intranet on [CANCER-SUPPORT@cec.eu.int](mailto:CANCER-SUPPORT@cec.eu.int).

Maeve Doran Schiratti



## Accès des pensionnés aux bâtiments des Institutions – rapport

*A ce sujet, nous avons reçu du Parlement européen la note ci-dessous qui fait le point de la situation actuelle. Nous avons cru bon de vous en informer.*

*La rédaction de l'Ecrin*

PARLEMENT EUROPEEN  
**109694**

Direction Générale du Personnel  
Unité des Affaires Sociales  
Le Chef d'Unité

Luxembourg, le 07.06.2005

PERS/UAS/HP.mpr  
[05-AF.SOCIAL(05)D/28139)

M. Roger GRASS  
Président du Collège des Chefs d'Administration  
Cour de Justice des C.E.  
Bâtiment Thomas Moore 1270  
L-2925 Luxembourg

Concerne : Accès des pensionnés aux immeubles des Institutions – Rapport intermédiaire

Monsieur le Président,

Le 14 octobre 2004, le Collège des Chefs d'Administration a demandé au CPAS d'examiner en vue des les harmoniser, les règles d'accès des pensionnés aux immeubles des Institutions.

Au cours du premier débat sur ce point en présence d'un représentant de l'AIACE, il s'est avéré que le problème d'accès des pensionnés concernait plutôt Bruxelles, notamment à la suite de mesures strictes prises par le service de sécurité de la Commission au cours de l'été 2004. A cette occasion, la Commission a notamment limité l'accès des Anciens et de leurs familles aux services sociaux et à certaines zones communes comme les cafétérias et les restaurants, la cafétéria du bâtiment Berlaymont – bâtiment symbole – ne leur étant plus accessible. Pour se rendre dans d'autres bâtiments, les pensionnés doivent être pris en charge en qualité de visiteurs par des fonctionnaires actifs, ce qui a provoqué leur incompréhension et un très fort sentiment d'exclusion.

De plus, alors que la Commission délivre un titre d'accès à tous les pensionnés, les pensionnés des autres institutions ont aussi une carte d'ancien fonctionnaire qui leur permet de se rendre dans leur institution d'origine. Toutefois, ces divers titres ne font pas nécessairement l'objet d'une reconnaissance réciproque entre institutions.

Enfin, se pose le problème de l'accès aux places de parking, problème crucial pour les personnes à mobilité réduite qui doivent visiter les services sociaux.

Considérant la complexité du dossier dans un domaine qui relève des plus hautes instances de chaque institution, le CPAS a tenté de régler dans un premier temps les problèmes les plus aigus à l'origine de sa saisine, puis de favoriser une solution commune de type "carte unique".



Les mesures concernant le court terme comprennent :

- une information précise et motivée du personnel;
- un accès systématique pour eux et leurs familles aux services sociaux et aux zones "semi-publiques" comme les cafétérias et les bibliothèques;
- une formule "visiteur" allégée pour les autres bâtiments, en ce sens que les pensionnés ne devraient pas être assujettis aux formalités "visiteur" de la même façon qu'un visiteur extérieur, puisqu'ils possèdent déjà une carte d'accès;
- un accès aux places de parking visiteurs et handicapés physiques pour les parkings permettant d'accéder à la caisse de maladie et au service des pensions.

Dans ce cadre, les premiers résultats obtenus sont les suivants:

- sensibilisation générale des services de sécurité au problème des Anciens et de leurs familles qui contribue à la solution ponctuelle des difficultés quotidiennes et à la prise en compte de cette population dans les réglementations des institutions et dans tous les lieux d'affectation;
- ouverture de l'accès à la cafétéria du Berlaymont eu égard à son aspect symbolique pour les pensionnés de toutes les institutions à partir du mois de septembre 2005;
- information faite par la Commission (ADMIN C1) à l'AIACE sur toutes les mesures prises en matière d'accès des pensionnés;
- réservation auprès de l'ADMIN C1 pour l'accès aux parkings visiteurs et aux parkings handicapés physiques pour les pensionnés qui se rendent à la caisse de maladie ou au service des pensions de la Commission.

Aucun accord n'a pu encore être obtenu pour alléger la formule "visiteur".

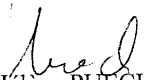
Pour les mesures à long terme de type "carte unique", les services de sécurité des institutions envisagent une reconnaissance électronique homologuée dans toutes les institutions des cartes de pensionné, chaque service de sécurité se chargeant de déterminer les zones accessibles sur la base de ces cartes qui devraient concerner les zones "semi-publiques" et les services administratifs, sociaux ou autres, de type bibliothèque/bibliothèque de loisirs. Le cas échéant, des plages horaires pourraient être introduites.

Dans le cadre des appels d'offres en préparation au Parlement et à la Commission pour la mise en place de bornes électroniques, les services de sécurité de ces institutions ont prévu de se consulter afin de résoudre le problème de l'accès des pensionnés. Ils informeront le CPAS des résultats de cette concertation.

Pour leur part, les membres du CPAS, confrontés par les services de sécurité aux problèmes des cartes qui ne sont pas rendues avec le décès ou le changement de situation des pensionnés, se sont engagés à collaborer avec ces services en leur donnant toutes les informations utiles à la désactivation des cartes dès que nécessaire.

Le Collège sera tenu informé des avancées de ce dossier, notamment pour la reconnaissance homologuée des cartes d'accès.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

  
Hélène PUECH  
Présidente du CPAS





## ❖ Informations diverses

### **Europe's elderly – how are they?**

The first detailed results of a European survey of health, ageing and retirement in Europe (SHARE) have been presented. The EU's Research Framework Programme awarded € 2,9 million over three years to the SHARE research project which collected data on life circumstances of around 22,000 European citizens aged 50 and over in 11 countries, ranging from Scandinavia to the Mediterranean. Among the surprising results : Northern Europeans are healthier and wealthier but people in the South of Europe live longer.

*Excerpt from Commission en direct n. 363 of May 2005.*

### **Aide sociale, appel au bénévolat**

Le Comité de notre Section souhaite étendre aux retraités des communes de la région bruxelloise non encore prises en considération les actions d'assistance en faveur de nos anciens collègues âgé(e)s de plus de 75 ans. Ces actions sont menées par une équipe de bénévoles. Pour cette initiative, ainsi que pour d'autres interventions sociales éventuelles, nous demandons à ceux et à celles qui sont prêt(e)s à nous aider de bien vouloir se manifester auprès du Secrétariat (tél. 02 295 38 42).

### **Les Conférences de midi**

Les Conférences de midi organisées par la DG ADMIN de la Commission se tiennent au GUIM 0/1 et ont lieu normalement de 12h45 à 14h15, elles sont accessibles aux Anciens. Le programme complet des conférences se trouve sur l'Intracomm et les conférences des semaines à venir sont annoncées dans *Commission en direct*. Les sujets traités sont très variés et les conférenciers sont généralement d'un très bon niveau. On y parle politique, économie, sociologie, culture et même vie quotidienne à Bruxelles. N'hésitez pas à consulter les programmes, vous avez des chances d'y trouver des sujets susceptibles de vous intéresser.

Ainsi on a pu entendre récemment Me Jacques Buekenhoudt, avocat au Barreau de Bruxelles, parler des pièges à éviter lorsqu'on s'apprête à acheter un bien immobilier en Belgique. Le sujet est instructif, même pour les anciens que nous sommes. N'achetez jamais un bien en viager, pensez aux frais de gestion des appartements d'immeubles, visitez beaucoup de biens avant de vous décider, prenez un architecte-conseil (pas un géomètre), ne donnez jamais l'exclusivité à une agence, prenez votre propre notaire, soyez vigilants lorsque vous achetez un appartement clé sur porte : demandez le cahier des charges, refusez les clauses de révision des prix. Ce ne sont là que quelques conseils parmi une longue liste de pièges qui vous guettent dans un domaine où la réglementation a du mal à s'imposer à la loi du marché.

Vous pouvez obtenir des détails sur ces conférences en vous adressant à l'unité ADMIN A 3.FG2., qui est l'unité formation de la Commission (tél. 02 295 68 75)

Depuis peu, on peut visionner les enregistrements des conférences.

D. G.



## ❖ On frappe à la porte !

### **Bulgaria is getting ready to join the EU in a not too distant future !**

In the general framework of enlargement of the European Union, two new countries, Bulgaria and Romania, will in all likelihood join the Union in 2007. L'Ecrin thought it useful to draw your attention on a dossier which might be new for certain pensioners.

Daniel Guggenbühl and Jean-Bernard Quicheron took the opportunity to contact H.E. Mr Stanislav Daskalov, Head of the Bulgarian Mission to the European Union just to know how he and his fellow countrymen feel about the new challenges awaiting Bulgaria in the near future, in other words how Bulgaria envisages joining the European Union. Since he has a long experience of negotiations inside the Bulgarian government and on the international scene, we would like to share with you his comments.

*The interview took place on Friday 20th May 2005, here are his reactions.*

**L'Ecrin. For how long have you been dealing now with European affairs either in Bulgaria or in Brussels? When did you arrive in Brussels? What was your personal relationship with Western Europe before talks even started about Bulgaria's accession to the EU?**

*I have started dealing systematically with European affairs since 1991 in my capacity of deputy minister of trade. The most challenging task at that time was the negotiations for the Europe agreement. Then I continued dealing with it as a foreign minister and later on in the NGO sector (in the spring of 1999 I founded the European Institute which still is an important NGO actor on EU matters). I arrived as Head of the Bulgarian mission in November 2001. My personal relationship with Western Europe before the accession negotiations was primarily linked with the negotiations on the Europe Agreement and I recall the good atmosphere in which these difficult negotiations were conducted and your<sup>7</sup> significant personal contribution to that.*

**L'Ecrin. Did you find that during the accession negotiations Bulgaria has been treated with fairness, taking due account of its past and of the necessary reforms to make out of Bulgaria a modern democratic State? Which were the most difficult issues during these negotiations?**

*In the early 90s when we were negotiating the Association Agreement between Bulgaria and the EU neither side knew much about the other. During the years that followed both sides learned more about each other and today we are real partners.*

*With respect to the negotiation process itself, I think Bulgaria has been and will continue to be assessed on its own merits and on the basis of the same principles as those that were applied to the ten countries that recently joined the Union. The difficult issues in the negotiations - there were a number of them like the closure of the so-called "small reactors" of Kozloduy nuclear power plant, a question on which the Bulgarian public opinion was strongly opposed. I prefer to speak more about the future than about the past, and as Head of the Bulgarian Mission to the EU the main challenge in front of me now is the good*

---

<sup>7</sup> Meaning Daniel Guggenbühl's contribution



*preparation and participation of the Bulgarian diplomats in the Mission as active observers in the EU committees and working parties involved in the Council's preparatory work.*

**L'Ecrin. What is the present state of Bulgarian public opinion as to the advantages and disadvantages of accession to the EU?**

*More than 70 per cent of my compatriots support Bulgaria's EU membership. But I don't think these people expect miracles from the membership. They are well aware that apart from advantages, there will be also some disadvantages. I suppose what makes the difference is that nations like mine, with a very turbulent history, can always appreciate things that others accept for granted.*

**L'Ecrin. The European Parliament has given the green light for the entry of Romania and Bulgaria into the EU. On the accession of Romania, MEPs voted by 497 in favour, 93 against and 71 abstentions. On Bulgaria, there were 522 votes in favour, 70 against and 69 abstentions. How do you interpret these results?**

*The European Parliament has always been supportive of the EU enlargement, and the vote on the 13<sup>th</sup> of April confirmed once again this attitude.*

**L'Ecrin. The actual entry of both countries is scheduled to be on January 1, 2007. Do you think this is a realistic deadline? A new mechanism has been introduced in the Accession Treaty for Bulgaria and Romania by which the Council may decide on a proposal from the Commission to postpone accession if the two countries fail to take measures required in time. What do you think of this eventuality?**

*I am sure that January 1st 2007 is a realistic deadline. Our preparations for 2007 have not started today. Bulgaria has been preparing itself for this target date for a long time, actually since the end of the year 1999. The safeguard clause is an incentive for us and a guarantee, We will be ready for membership in time.*

**L'Ecrin. Do you think that major improvements will be possible in so short a time span on crucial issues such as fighting corruption and organised crime or administrative and judicial reforms ?**

*The major improvements are not coming overnight. They are resulting from everyday work. Of course there are still a lot of things to be done, but we are moving in the right direction at the right speed.*

*On **combating organized crime**, statistics show a substantial decrease in the general crime level in the country, as well as an increase of detection rates since 1997. At the end of 2004, the Council of Ministers approved a set of measures in the fight against high-level corruption. In February 2005 the Bulgarian Parliament adopted the Law on the forfeiture of criminal assets. This is another tool in the fight against organised crime and corruption.*

*With respect to the **judicial reform**, Bulgarian Government continued its reform efforts by approving a new Penal Procedure Code that fully meets the best European practices. I do hope the Bulgarian Parliament will vote this important piece of legislation without delay..*



**L'Ecrin. Negotiations between the EU and Turkey with a view to membership are scheduled to be launched a few months from now. An important Turkish minority lives in your country. How do you assess the relationship between the majority and this minority in Bulgaria as well as the possibility for Turkey to join the EU?**

*You are right to say that there are in Bulgaria different ethnic groups, and I believe the successful multiethnic model in my country will be one of the Bulgarian contributions to the EU. During WWII, Bulgaria was among the few European countries that saved its entire Jewish population of 50 000. Earlier we had become the new homeland for a lot of Armenians. After the democratic changes of 1989, the well integrated Turkish minority became an active participant in the political life in Bulgaria and at present the party that represents their interest belongs to the governing coalition. From our point of view, all countries in the Balkans, including Turkey, should be given a European perspective of membership. We are ready to share our own experience with all our neighbours.*

**L'Ecrin. When the Europe agreement on association was signed in 1993, did you expect Bulgaria to join the EU as a full member in 2007?**

*For us the Europe Agreement was only the first step towards the ultimate goal, Bulgarian membership in the EU. Yes, I was convinced that we would join the Union one day : we had this ambition from the very beginning despite the burdensome economic and political heritage of the past and our geographical location that was not very helpful either - conflicts in the former Yugoslavia were making the region unattractive for investment and also cut our main transport corridors towards the EU. I would have preferred 2005 as deadline for accession.*

**L'Ecrin. Which are the most personal wishes you cherish for the future of Bulgaria in Europe and in the world as a whole?**

*Oh, it's more a subject for an entire book than for an answer with a few words, but since you are asking me I would be happy if today's European Union would manage to realise all the dreams of its founding fathers. I believe that Bulgaria will be an active, reliable and respected member of this Union.*

**L'Ecrin. Thank you for having spared some of your precious time to answer our questions. We wish you well for your personal career and for the future of the country you represent in Brussels.**

### ***His curriculum in a nutshell***

Stanislav Daskalov (born 1952) is Head of the Bulgarian Mission to the European Union since November 2001. He was Deputy Chief Negotiator for Bulgaria's accession to the EU. Stanislav Daskalov is a former minister of foreign affairs (1993-1994) in the government of Prof. Berov and deputy minister of trade (1991-1993) in the governments of Dimitar Popov, Filip Dimitrov and Prof. Lyuben Berov. He was chief negotiator of Bulgaria's European Agreement (1992), of Bulgaria's Agreement with EFTA States (1992-1993). He was also Bulgaria's chief negotiator for GATT accession (1991-1992).



# La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne par Roger Van Campenhout

*(deuxième partie et fin)*

## SOMMAIRE

- 3.3 La laïcité et la religion
- 3.4 La géographie et les intérêts géostratégiques
- 3.5 La population, l'immigration, l'économie et le marché potentiel
- 3.6 L'impact sur le « modèle européen »
  
- 4. Les autres questions en suspens
  - 4.1 Les frontières extérieures et la nature de l'Union
  - 4.2 Adhésion aux valeurs et aux objectifs de l'Union
  - 4.3 Sincérité et caractère durable des réformes
  
- 5. Les scénarios possibles
  - 5.1 Le partenariat privilégié
  - 5.2 Un oui unanime ou un oui partiel à la Constitution européenne
  - 5.3 Les référendums spécifiques sur l'adhésion
  
- 6. En guise de conclusion

Note de l'auteur

---

### 3.3 La laïcité et la religion

Pour les uns, la Turquie est un grand Etat laïc (depuis la révolution de Mustafa Kemal Atatürk de 1923), dont les populations pratiquent un islamisme modéré, un islam plus souple que dans le monde arabe. « Dans ce pays laïc, la religion officielle se veut tolérante. Il est vrai qu'elle est multiforme, fondamentaliste chez les uns, ouverte chez les autres. (. . .) A Istanbul, la métropole la plus moderne du pays, les mosquées sont si nombreuses qu'il est souvent possible d'entendre l'appel à la prière émanant de cinq ou six minarets différents. Dans les rues, le foulard islamique – voire, dans certains quartiers, le tchador noir – côtoie les jeans et les mini-jupes » (Nicole Pope dans *Le Monde* du 15.12.04).

S'il est vrai que, sous la férule d'Atatürk, les femmes turques obtiennent le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales en 1930 et aux élections législatives en 1934 (en France : 1944 ; en Belgique : 1948 !), le Parlement turc ne compte que 24 députées pour 550 sièges et « il reste un long chemin à parcourir dans une société où perdurent des traditions fondées sur la domination masculine ». « Pour les féministes turques, le contexte politique du débat sur l'adhésion est une période plutôt favorable pour les femmes » (*Le Monde* 2 du 20.11.04). Il est vrai aussi que le parti de la justice et du développement (AKP) du premier ministre Recep Tayyip Erdogan, issu de la mouvance islamiste, a montré une grande capacité d'adaptation à l'environnement européen. Mais le même premier ministre aurait envoyé ses filles dans une université américaine, où, contrairement aux universités turques, le port du voile est toléré. . .

Les autres, qui rappellent que la religion des Turcs est majoritairement l'islam sunnite, soulignent que, s'il est vrai que l'Etat est laïc, la laïcité ne découle pas d'un consensus social, mais est garantie par l'armée : tout relâchement de l'emprise de celle-ci sur la société, au nom de l'application des principes démocratiques, tels qu'ils ont cours dans les pays de l'Union, saperait la laïcité et risquerait de faire à nouveau émerger les pratiques rétrogrades, non démocratiques et foncièrement inégalitaires vis-à-vis



des femmes, de l'islam. Qui plus est, la démocratie serait instrumentalisée par les imams pour rétablir leur emprise sur une grande partie des populations (A cet égard, gardons à l'esprit l'exemple de l'Algérie, où, profitant d'élections démocratiques, certains partis islamistes étaient sur le point de prendre le pouvoir et, sans aucun doute par la suite, de stopper net le processus démocratique, ce qui provoqua la réaction que l'on sait de l'armée).

Par ailleurs, l'Etat laïc turc – et singulièrement depuis l'arrivée au pouvoir du parti de Recep Tayyip Erdogan - est obligé, voire tenté de ménager l'islam : laïcité apparente ou réelle ? Cité par l'Agence Europe, le docteur Otmar Oehring, directeur de la section "droits de l'homme" de l'Internationales Katholisches Missionswerk d'Aix-la-Chapelle, a fait, après enquête sur place, une évaluation très négative. Dans un débat organisé par la COMECE (Commission des Evêques de la Communauté européenne) le 18 novembre dernier, M. Oehring a affirmé qu'actuellement en Turquie, la laïcité "existe sur le papier, mais qu'en réalité l'Etat est islamique".

Certaines lois sont laïques, la société ne l'est pas (même si une partie de la population le voudrait). La liberté religieuse est un leurre, car les communautés religieuses autres qu'islamique sont discriminées. Dans ce domaine, le résultat des réformes turques "a été nul". Se référant – avec les précautions et les réserves d'usage – à une enquête de la même COMECE, l'Agence Europe cite l'extrait ci-après d'un communiqué de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, qui s'est déroulée à Ankara en juin 2004 : « La Conférence réclame la fin des campagnes injustifiées qui demandent l'abolition des lois et des peines de la Charia au nom de la protection des droits de l'homme.

La Conférence réclame le droit des Etats à sauvegarder leurs particularités religieuses, sociales et culturelles (. . .). L'universalité des droits de l'homme ne doit pas être utilisée comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires internes des Etats et porter atteinte à leur souveraineté. La Conférence condamne la décision de l'Union européenne de dénoncer la peine de la lapidation et d'autres peines qu'elle qualifie d'« inhumaines » qui sont appliquées par certains Etats membres de la Conférence au titre des dispositions de la Charia islamique (fin de la citation) ». Admettons tout de même que, si elle devait être vérifiée, cette information poserait quelques questions, notamment sur la manière dont, par exemple, les principes de la souveraineté des Etats, voire de subsidiarité, pourraient être interprétés par des milieux islamistes. . .

### **3.4 La géographie et les intérêts géostratégiques**

Dans sa communication, la Commission note que « l'adhésion de la Turquie serait différente des autres élargissements en raison des effets conjugués de sa population, de sa superficie, de sa situation géographique, de son potentiel économique et militaire, et en matière de sécurité. Ces facteurs donnent à la Turquie la capacité de contribuer à la stabilité régionale et internationale. La perspective d'adhésion devrait améliorer les relations bilatérales entre la Turquie et ses voisins en accord avec le principe de réconciliation sur lequel est fondée l'Union européenne ».

Sur ce point, le Journal du Mardi (14.12.04) note que, pour les uns, « une intégration de la Turquie permettrait à l'Europe de jouer un plus grand rôle au Moyen-Orient et dans le Caucase », alors que les autres posent la question : la Turquie qui, de par sa situation géographique, joue un rôle politique certain dans les républiques turcophones de l'ex-URSS : Azerbaïdjan, Kirghizistan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, ne vise-t-elle pas à « créer un ensemble turcophone solidaire au plan culturel, politique et économique (tracés d'oléoducs) et même touristique »? A cette question, Alexandre Del Valle (op.cit.) répond par l'affirmative et cite les résolutions du Sommet des six Etats turcophones d'Istanbul du 19 octobre 1994 « prévoyant la possibilité, pour les Six, d'adopter une position commune sur l'ensemble des questions concernant les intérêts du monde turc. » Cela est-il compatible avec une politique étrangère commune ? Le Journal du Mardi se pose la même question : « La Turquie jouera un rôle majeur en politique. Elle pourrait déstructurer la diplomatie européenne, encore balbutiante ». Et Gérard Deprez de considérer que « la Turquie n'appartient pas à l'Europe, ni géographiquement, ni historiquement, ni culturellement. Seuls 5% de son territoire et 8 % de sa



population se trouvent à l'Ouest du Bosphore ». Et le Journal du Mardi de citer d'autres arguments dans ce sens : l'Europe se retrouvera avec la Syrie, l'Irak et l'Iran, à ses frontières et « l'adhésion turque suscitera d'autres candidatures : Maroc, Ukraine . . . C'est la fuite en avant . . . Les Européens doivent d'abord digérer les derniers élargissements et fortifier leur identité, avant d'aller plus loin ».

### **3.5 La population, l'immigration, l'économie et le marché potentiel**

Les partisans de l'adhésion estiment qu'elle enclencherait une dynamique offrant des débouchés aux industries de l'Union. Son évolution démographique (90 millions d'ici 2020 ?) serait de nature à compenser la tendance au vieillissement des populations de l'Union. Le Soir (14.02.04) : « ( . . . ) La Turquie possède un avantage compétitif décisif : la taille de son marché intérieur (75 millions d'habitants) qui profite à l'Europe » et (18 et 19.12.04), argument à l'appui : « Récemment, les Nations unies ont à nouveau mis en évidence la nécessité d'injecter du sang neuf dans la population européenne.

Même en admettant 600.000 immigrants par an, l'Union perdrait 90 millions d'habitants à l'horizon 2050. Cette hémorragie contribuerait à ruiner ses systèmes sociaux. . . Raisonement a priori séduisant, auquel répond l'argument d'un expert, pour qui « accueillir des migrants de sert à rien si l'on ne crée pas d'emplois, cela ne fera qu'alourdir le nombre des allocataires sociaux », à moins que l'on ne pratique une immigration sélective (comme le font les Etats-Unis ou le Canada), qui consiste à laisser entrer les personnes dont on a besoin ». A cela s'ajoute une crainte double : le chiffre de population et son poids sur le système de décision de l'Union. Crainte aussi d'un flux migratoire massif. Crainte enfin de la subversion de notre propre laïcité européenne.

Citons à cet égard l'entrevue du Soir (16.12.04) avec Sylvie Goulart (op.cit.) : « ( . . . ) le poids démographique de la Turquie ferait de ce pays le dernier entré et le plus peuplé, disposant ainsi d'un poids très important dans le processus décisionnel, qui n'y résisterait pas. Enfin, le jour où des femmes turques voilées occuperaient des fonctions dans les institutions européennes, leur légitimité, aux yeux des Français, serait diminuée. » Cette appréciation négative est partagée par l'ex-Commissaire Bolkestein : l'adhésion entraînerait, en raison précisément du poids démographique et de la situation de l'économie turque, l'implosion de certaines politiques communes.

### **3.6 L'impact sur le « modèle européen »**

Je ne répéterai pas les données déjà exposées sous les points 1.6 et 1.7. A ceux qui sont d'avis que l'adhésion, certes sous des conditions strictes et avec un encadrement permanent, est un processus maîtrisable et gérable répondent ceux qui, comme, Gérard Deprez, sont convaincus que « la Turquie va obtenir un poids important dans les institutions européennes et va diluer la politique de l'Union, la rendre plus hétérogène. Le nationalisme ombrageux de la Turquie pourrait rendre plus compliquée encore la construction d'une diplomatie européenne. Enfin, la politique agricole et les politiques d'aides aux régions pourraient être déstructurées, tant les différences de niveaux sont énormes. »

## **4. Les questions en suspens**

### **4.1 Les frontières extérieures et la nature de l'Union**

Où s'arrêteront les frontières de l'Union ? Quelles sont les frontières de l'Union ? Les élargissements successifs, et singulièrement l'élargissement à la Turquie, ne viennent-ils pas contrecarrer toute ambition visant à renforcer la cohésion de l'Union (voir aussi point 1.5 ci-dessus) ? Par ailleurs, ce débat pose sans cesse le question de la nature de l'Union : Europe-espace ou Europe-puissance ? Qui ne partagera pas le souhait exprimé par Bernard Attali (Le Monde des 06 et 07.02.05) : « ( . . . ) que l'Union européenne consacre moins d'effort pour s'élargir et plus d'énergie pour se renforcer » ? « De l'Europe-puissance à l'Europe du rayonnement » titrait Thomas Ferenczi dans le Monde



(29.12.04) : « Où est la vraie puissance ? Dans l'accumulation des ressources, que permet l'élargissement de l'Union, ou dans leur synergie, qui suppose une unité renforcée ? »

Quoi qu'il en soit, la Convention sur l'avenir de l'Europe paraît avoir été bien avisée de consacrer aux pays du voisinage de l'Union le titre VIII de la future « Constitution » : « L'Union et son environnement proche » (voir point 1.7 ci-dessus). Toute la question sera de savoir où s'arrêtera l'Union et où commencera son voisinage.

#### 4.2 Adhésion aux valeurs et aux objectifs de l'Union

Par l'adhésion, la Turquie entend-elle adhérer aux valeurs et partager les objectifs de l'Union (tels que définis dans le traité constitutionnel) ou entend-elle en priorité renforcer sa propre influence politique et culturelle dans la région, voire, notamment via l'immigration de masse, dans l'Union européenne elle-même ? Le ministre des affaires étrangères Abdullah Gül, cité par l'Agence Europe, a déclaré qu'avec les négociations d'adhésion à l'Union, la Turquie se lançait dans « un processus de transformation complète, de changement total de mentalités et de normes. » Et l'Agence Europe de poser la question : « Est-ce l'opinion aussi du Premier ministre et de la majorité de la population ? »

Dans un article du Monde, cité plus haut (point 4.1), Thomas Ferenczi prend l'exemple de la politique commune de défense : « La France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne tentent péniblement de rassembler leurs forces pour construire un outil militaire commun. Comment imaginer que la Turquie, si différente, puisse dans un proche avenir s'y associer ? Et d'ailleurs le voudra-t-elle ? (...) Ces deux logiques (celle de l'Europe-puissance et celle de l'Europe du rayonnement) sont difficilement compatibles : dans l'une, les pays de l'Union défendent ensemble, par une coopération aussi étroite que possible, un intérêt général européen ; dans l'autre, ils se donnent principalement pour but d'assurer la stabilité à leurs frontières par des alliances conçues sur le modèle de l'OTAN, qui pourraient inclure à terme, aussi bien la Turquie que l'Ukraine à l'Est ou le Maroc au Sud ? »

#### 4.3 Sincérité et caractère durable des réformes

Dans son bulletin du 11.01.05, l'Agence Europe pose la question suivante : « Réformes voulues ou réformes subies ? » (...) « Les autorités turques, ayant obtenu satisfaction sur leur revendication prioritaire – fixation de la date pour l'ouverture des négociations – pourraient aboutir ensuite à la conclusion que les partages de souveraineté implicites dans l'adhésion dépassent ce qui est acceptable ou souhaitable pour leur pays, aussi bien du point de vue politique que psychologique ou culturel ».

L'adhésion de la Turquie à l'Union est-elle, pour reprendre une expression à la mode tirée de l'anglo-américain, une opération « gagnante – gagnante » (« win-win ») pour les deux parties ? La Turquie, qui est demanderesse depuis longtemps, escompte tirer de l'adhésion des avantages en termes de développement économique et d'accroissement de son influence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union. Est-elle pour autant prête à se conformer aux règles qu'implique cette adhésion ou souhaite-t-elle contribuer à distendre ces règles à son profit ? L'Union quant à elle escompte tirer profit de l'adhésion de la Turquie en termes d'accroissement de son poids sur la scène internationale ? Est-elle pour autant certaine que sa cohésion, qui n'est déjà pas assurée à l'heure actuelle, en sortira renforcée ? Le parti islamiste au pouvoir, fût-il réputé modéré – ne se compare-t-il pas *mutatis mutandis* à la démocratie chrétienne de nos pays occidentaux ? -, ne cherche-t-il pas, sous le couvert des réformes, à saper l'influence de l'armée, garante de la laïcité kémaliste ?

Sylvie Goulart (op.cit.) estime qu'« en exigeant la diminution du pouvoir de l'armée au sein de la société turque, l'Union européenne joue un rôle ambigu : d'un côté, elle encourage à juste titre la démocratie, le pouvoir militaire n'ayant aucune légitimité ; de l'autre, elle sape la laïcité, l'armée étant la plus engagée à la défendre ». Doit-on pour autant être sceptique, voire pessimiste au point de redouter que les réformes risquent d'être perverties par ceux qui voudraient les instrumentaliser à leur profit ? En tout état de cause, le chemin sera long entre le démarrage effectif des négociations d'adhésion et leur conclusion. Si l'on ne doit pas exclure des accidents de parcours sur la voie des





réformes ni des réactions brutales de l'armée devant des tentatives de subversion de l'Etat laïc, l'on peut aussi espérer que la surveillance constante par les institutions de l'Union, en particulier par le Parlement européen, des critères de Copenhague, jointe à l'action de la société civile – organisations de défense des droits de l'homme et des femmes –, produira dans la durée une évolution bénéfique en termes de coexistence pacifique des composantes de la société turque. A titre d'exemple (cité par l'Agence Europe du 11.01.05) : la condamnation pénale de l'adultère féminin n'avait été supprimée *in extremis* qu'à cause de la vigueur de la réaction de l'Union.

## **5. Les scénarios possibles**

### **5.1 Le partenariat privilégié**

Poser à ce stade la question d'un partenariat privilégié, tel que préconisé par la plupart des groupes politiques en France, notamment par le chef de l'UMP Nicolas Sarkozy, contrairement à la ligne fixée par le Président Chirac, mais aussi par l'ex-Commissaire Bolkestein, par Valéry Giscard d'Estaing et par d'autres, s'est heurté au refus catégorique de la Turquie.

Cependant, l'on peut se demander, comme le fait l'Agence Europe (05.01. et 06.01.05) « jusqu'à quel point la Turquie est pleinement consciente des implications de son adhésion éventuelle à l'Union ». Et si « en comprenant l'ampleur des transferts de souveraineté implicites dans la participation à une Europe en voie d'intégration croissante », la partie turque ne choisirait pas elle-même de maintenir son autonomie dans certains domaines ? D'où le lien . . .

### **5.2 Un oui unanime ou un oui partiel à la Constitution européenne**

. . . que l'Agence Europe (12.01.05) n'hésite pas à établir entre la négociation d'adhésion et la ratification de la « Constitution » européenne :

« 1) la décision d'ouvrir les négociations ne conduira pas de façon automatique à l'adhésion. La Turquie elle-même pourrait considérer, le moment venu, que le statut d'Etat membre n'est pas adapté à sa situation ni à ses ambitions, en raison notamment de l'ampleur des "partages de souveraineté" qu'il implique et des contraintes résultant du respect des "valeurs européennes";

2) la situation serait différente si l'UE n'approuve pas sa Constitution. Dans ce cas, l'UE deviendrait un ensemble intergouvernemental ("mou, informe et querelleur", selon Jean-Louis Bourlanges) où beaucoup d'autres pays, même extra-européens, pourraient avoir une place, et l'intégration approfondie serait relancée entre les quelques Etats membres qui en ont l'ambition. Leur volonté politique saurait alors dépasser les obstacles juridiques, même ceux qui paraissent aujourd'hui presque insurmontables ».

D'où encore la nécessité de progresser dans l'ordre et par étapes. « La première étape est l'approbation de la Constitution par l'UE actuelle. Lorsque la Constitution sera en vigueur, ce sera le moment d'examiner, en négociant avec les autorités turques, si la Turquie est disposée à l'accepter dans tous ses aspects, et en mesure d'en appliquer toutes les dispositions. Si en revanche la Constitution échoue, négociations avec la Turquie son adhésion au Traité de Nice. Et attendons avec espoir et confiance que les Etats membres ambitieux prennent les initiatives appropriées pour relancer l'intégration supranationale, renforcer les politiques internes, concrétiser l'espace commun de liberté, sécurité et justice, développer la politique étrangère et la politique de sécurité et de défense.

Retrouvons donc la sérénité et laissons de côté l'agressivité et les outrances, en évitant pour commencer que le débat et les votes sur la Constitution soient pollués par nos querelles internes sur l'adhésion turque ». En d'autres mots, quelle que soit l'issue du processus de ratification de la « Constitution », il y aurait lieu de négocier avec la Turquie sur la question de savoir si elle entend



adhérer à la totalité du projet européen ou si elle ne préfère pas, en dehors d'un groupe d'Etats membres plus ambitieux, rejoindre le cercle de ceux qui n'auraient pas ratifié la Constitution.

### 5.3 Les référendums spécifiques sur l'adhésion

N'oublions pas non plus que certains Etats membres, dont la France et l'Autriche - le chancelier Schüssel était en faveur d'un partenariat privilégié au lieu d'une adhésion complète - (Le Monde des 19 et 20.12.04), ont d'ores et déjà annoncé la tenue de référendums en cas de résultat positif des négociations d'adhésion de la Turquie. Rappelons à ce sujet que l'article I-58 de la « Constitution » - reprenant pour l'essentiel les termes de l'article 49 du Traité sur l'Union européenne (TUE) - dispose que « Tout Etat européen qui souhaite devenir membre de l'Union adresse sa demande au Conseil.

Le Parlement et les parlements nationaux sont informés de cette demande. Le Conseil statue à l'unanimité après avoir consulté la Commission et après approbation du Parlement européen, qui se prononce à la majorité des membres qui le composent. Les conditions et les modalités de l'admission font l'objet d'un accord entre les Etats membres et l'Etat candidat. Cet accord est soumis par tous les Etats contractants à ratification, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. »

## 6. En guise de conclusion

A ce stade, je laisserai au lecteur le privilège de se forger sa propre conclusion, tout en lui demandant de garder en mémoire :

- que les négociations pour l'adhésion de la Turquie sont un processus ouvert dont l'issue n'est pas garantie à l'avance ;
- que l'Etat candidat qui n'est pas en mesure d'assumer intégralement ses obligations peut être intégré dans les structures européennes par un lien fort autre que l'adhésion ;
- que, tout au long des négociations d'adhésion devant démarrer le 3 octobre prochain, le respect des conditions fixées à l'adhésion, en particulier, le respect intégral des critères de Copenhague, sera étroitement et en permanence surveillé par la Commission et le Parlement européen, qui feront régulièrement rapport au Conseil et au Conseil européen ;
- qu'en conséquence, les réformes engagées en Turquie doivent être sincères, durables et motivées par l'adhésion aux valeurs et aux objectifs de l'Union, sans que la Turquie ne tente de les subvertir à son profit ;
- que l'évaluation de l'impact de l'adhésion éventuelle ne pourra se faire qu'une fois bouclées les discussions sur les perspectives financières 2014-2020 ;
- que, par ailleurs, en fonction de l'issue du processus de ratification de la « Constitution », il y aura lieu de réapprécier les modalités de la négociation avec la Turquie, sans exclure la possibilité que celle-ci rejoigne un cercle de pays qui n'auraient pas l'ambition de progresser aussi vite que les autres sur la voie de l'intégration ;
- qu'en tout état de cause, la décision d'adhésion sera soumise à la ratification des Etats membres, et, par conséquent, au référendum dans les pays qui décideront de l'organiser.

#### Note de l'auteur

Les lectrices et lecteurs qui souhaitent en savoir plus consulteront, outre **les documents officiels des institutions**, énumérés en bas de la page une, également **les ouvrages ci-après** (en plus des ouvrages cités dans l'article) :

1. « Lettres aux turco-sceptiques – La Turquie et l'Union européenne » sous la direction de Cengiz Aktar (Actes Sud)- 2. « Diversité culturelle en Turquie et en Europe » sous la direction de Alain Bockel et Işıl Kardeş (Ed. L' Harmattan) 3. « La république laïque turque – trois quarts de siècle après sa fondation par Atatürk » (Editions Complexe).

Je tiens également à leur disposition les **copies des documents officiels des institutions** cités dans l'article, dont **les extraits** ainsi qu'**une bibliographie plus abondante** n'ont pu être reproduits ici faute de place. A consulter également : **les sites de l'Europe**, en particulier le site officiel de l'Union européenne (liens avec les sites des institutions, gouvernements, partis, etc.) : <http://www.europa.eu.int>. L'on peut me contacter par l'intermédiaire de la Rédaction de l'Ecrin ou directement par courriel : [vancampenhout.roger@skynet.be](mailto:vancampenhout.roger@skynet.be)



## Access by retired staff to Commission buildings Accès des retraités aux bâtiments de la Commission

---

In the past months, a number of retired colleagues have expressed their concern as to limitations that have been placed upon their access to certain Commission buildings.

This decision was taken by the Commission Security Board in June 2004 and reflected the need to enhance the levels of protection offered to the Commission's offices and working areas, its staff and information. This followed changes in the security threat assessments for the Commission prepared by its Security Directorate and also the worsening global security situation.

However, to accommodate the wish of some retired staff to maintain their links with former colleagues and work places, measures were taken to allow their continued access to certain services, restaurants and cafeterias on presentation of their laissez-passers. Details, which were passed to the AIACE, are given below. Furthermore, access by retired staff to all other buildings remains possible, subject to their being met by a colleague who can accompany them during their time in the building.

Some retired colleagues are unhappy that they cannot presently access the restaurant and cafeteria in the Berlaymont using only their laissez-passers. It has always been intended that they should be able to do so, but the need to complete certain additional security measures within the building has delayed this process. Once these measures are in place and fully operational, which should be soon after the summer holiday period, it will be possible for retired staff to have full access to the refreshment facilities available in the ground floor.

### Access to restaurants, cafeterias and services with the pensioner permit Accès aux restaurants, cafétérias et services avec le laissez-passer de pensionné

▪ <u>Cafeterias</u> :		▪ <u>Administration services</u>	
Rotonde	SC 27 00	Health Insurance and Accidents (PMO/3)	B-28/3 è
Square de Meeûs	SDME 00	Pension Unit (PMO/4)	B-28/5 è
Loi 86	L-86 00	Social services (ADMIN/C/1)	MO-34 1er
Genève 12	G – 12 10	ADMINFO	GUIM -10
Charlemagne	CHAR 00	Medical Service	BRE 2 6/397
Van Maerlant 2	VM – 2	Central Library	VM-18 1/18
▪ <u>Self-services</u>		Leisure clubs	
Genève 12	G – 12 00	AIACE International	SC-29
Montoyer 34	MO 34 00	AIACE Belgium section	JECL 8/109
Nerviens 105	N 105 00		
Square de Meeûs	SDME 00		
Charlemagne	CHAR 00		
▪ Restaurant à la carte			
▪ Eurocity-Delhaize			
▪ Foyer			

*Claude Chêne. Published in Commission en Direct nr. 363, 13 – 19 mai 2005.*



A.I.A.C.E  
Comité de l'AIACE - Section Belgique  
2005 – 2006

**Composition**

**Président :**

Daniel GUGGENBUHL [daniel.guggenbuhl@swing.be](mailto:daniel.guggenbuhl@swing.be)

**Vice-Présidents :**

Margarethe BRAUNE [mbr@skynet.be](mailto:mbr@skynet.be)

Thérèse DETIFFE [detiffe@swing.be](mailto:detiffe@swing.be)

**Secrétaire :**

Yvette DEMORY [yvette.demory@belgacom.be](mailto:yvette.demory@belgacom.be)

**Trésorier :**

Gilbert LYBAERT [gil.lybaert@win.be](mailto:gil.lybaert@win.be)

**Membres :**

Ian COLLISSON, fax : 02 633 38 12

Evelyne DELAUCHE [evelyne.delauche@skynet.be](mailto:evelyne.delauche@skynet.be)

Jeannine FRANCHOMME-SAUT [jfsaut@belgacom.net](mailto:jfsaut@belgacom.net)

Hans SCHEUER, fax : 02 767 30 22

Ludwig SCHUBERT [ludwig.schubert@skynet.be](mailto:ludwig.schubert@skynet.be)

**Membres suppléants :**

Giangaleazzo CAIROLI [giangaleazzo.cairol@telenet.be](mailto:giangaleazzo.cairol@telenet.be)

Philippe LOIR [psloir@skynet.be](mailto:psloir@skynet.be)

Rosa PASQUALINO

Jean-Bernard QUICHERON [jbquicheron@tele2.be](mailto:jbquicheron@tele2.be)

**Liste des bénévoles qui assurent le secrétariat (de 9h30 à 12h30) :**

**Lundi :** Marie-Thérèse COLETTE, Yvette DEMORY, Thérèse DETIFFE  
**Mardi :** Jeannine DEVOS, Delphine SERRA  
**Mercredi :** Thérèse DETIFFE, Elisabeth HAELTERMAN  
**Jeudi :** Yvette DEMORY, Yolande SIMEONE  
**Vendredi :** Marion EREN, Betty MULLER

- ✓ Le Trésorier, Gilbert LYBAERT, est présent en principe le lundi et le mercredi
- ✓ Edith BELEWSKY est présente l'après-midi du lundi et du mardi
- ✓ En cas d'absence de l'une ou l'autre : Monique VAN SINTRUYEN

***Responsables d'activités***

- Affaires juridiques - Evelyne Delauche
- Affaires sociales - Philippe Loir
- Culture et loisirs - Thérèse Detiffe
- Communication (Ecrin) - Jean-Bernard Quicheron
- Informatique - Margarethe Braune
- Gestion du fichier des membres - Gilbert Lybaert

***Groupes de travail***

- Maisons de repos
- Rédaction de l'Ecrin
- Aide sociale & personnes âgées
- Activités culturelles
- Gestion des effectifs

***Chef(s) de file***

- Jeannine Franchomme
- Jean-Bernard Quicheron
- Philippe Loir
- Thérèse Detiffe et Yvette Demory
- Gilbert Lybaert